



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUICHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_062

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU
PREMIER CYCLE**

Autorisation - Approbation

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal qui siègeront au Conseil d'Administration des collèges.

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 a modifié l'article R421-16 du Code de l'Éducation.

Ce décret stipule que dans les collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, un seul représentant de la commune siège au sein du conseil d'administration de l'établissement doit être désigné.

Pour les collèges non concernés par l'article R421-16 du Code de l'Éducation, ce sont deux représentants de la commune qui siègent.

Pour l'année scolaire 2015/2026, les effectifs des collèges Rostand et Desrousseaux sont respectivement de 438 et 570 élèves.

Il appartient donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour le collège Jean Rostand et deux représentants titulaires et deux suppléants pour le collège Desrousseaux qui dispose d'une section d'éducation spécialisée.

L'élection de ces derniers se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour la désignation des représentants au Conseil d'Administration des Établissements d'Enseignements du Premier Cycle.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Collège Desrousseaux :

Titulaires : M. Jean-Michel MONPAYS, M. Benjamin TISON-BEERNAERT

Suppléants : M. Laurent DERONNE, M. Ahmed OURAGHI

Collège Jean Rostand :

Titulaire : M. Jean-Michel MONPAYS

Suppléant : M. Benjamin TISON-BEERNAERT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration des établissements d'enseignement du premier cycle.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour

- 9 abstentions :

Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent sont désignés pour siéger au sein des Conseils d'Administration des Collèges :

Collège Desrousseaux :

Titulaires : M. Jean-Michel MONPAYS, M. Benjamin TISON-BEERNAERT

Suppléants : M. Laurent DERONNE, M. Ahmed OURAGHI

Collège Jean Rostand :

Titulaire : M. Jean-Michel MONPAYS

Suppléant : M. Benjamin TISON-BEERNAERT

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS